



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 31354

Texte de la question

M Guy Ravier demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de lui faire connaître quels crédits supplémentaires seraient nécessaires pour que les horaires des professeurs d'art plastique soient ramenés à 18 heures (au lieu de 20 heures).

Texte de la réponse

Reponse. - L'abaissement à dix-huit heures des horaires des professeurs d'art plastique nécessiterait la création de 805 emplois pour un coût de 140 MF auquel il faudrait ajouter un coût de 34 MF pour la création de 175 contrats, afin de tenir compte de l'extension de la mesure à l'enseignement privé. Par ailleurs le bénéfice de cette mesure ne manquerait pas d'être demandé par les professeurs de musique. Il en résulterait alors un coût supplémentaire de 128 MF pour les emplois et de 30 MF pour les contrats. Ainsi le coût global de ces créations d'emplois se monterait à 32 MF. Dans l'hypothèse alternative d'une compensation de l'abaissement à dix-huit heures des horaires par des heures supplémentaires, le coût atteindrait 115 MF pour les professeurs d'art plastique et 105 MF pour les professeurs de musique, soit un coût total de 220 MF (y compris l'enseignement privé).

Données clés

Auteur : [M. Ravier Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31354

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3207